



CHÈQUE DE CAUTION

Joueur concerné (NOM, Prénom)

À quoi sert le chèque de caution ? Il sert à indemniser le club si du matériel prêté (équipements et tenues) **n'est pas restitué ou rendu sérieusement dégradé**. Il sert aussi à payer l'amende fédérale de 80 € en cas d'expulsion par les arbitres lors d'un match. Dans ce cas le joueur sera suspendu jusqu'à ce qu'il paie son amende. En fin d'année si l'amende n'est toujours pas payée, le club encaissera le chèque de caution et restituera la différence à l'auteur du chèque. **Les équipements et les tenues de match devront être restitués AU PLUS TARD à l'Assemblée Générale de fin de saison. Si ce n'est pas le cas le chèque sera encaissé irrémédiablement.**

L'équipement reste propriété du club et sera mis à la disposition des joueurs lors de chaque entraînement, matchs ou autre manifestation impliquant le club durant la saison en cours.

Je soussigné (NOM et Prénom du signataire du chèque de caution)

.....

Certifie avoir pris connaissances des conditions de location du matériel présentées ci-dessus.

Date, signature (du signataire du chèque de caution) précédée de la mention « lu et approuvé » :

.....

Collez le chèque ici